

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 JUIN 2014**

Délibération  
n° 2014.06. 53.B

**Nautilus - Nettoyage  
des locaux : avenant  
n°5**

**LE CINQ JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 mai 2014**

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT

**Absent(s)** :

François NEBOUT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JUIN 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.06. 53.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**NAUTILIS - NETTOYAGE DES LOCAUX : AVENANT N°5**

Par délibération n°25 B du 18 mars 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'entretien des locaux et des espaces ainsi que le nettoyage des bassins pendant les arrêts techniques du centre aquatique patinoire NAUTILIS.

Par marché n°2010-33 du 21 juillet 2010, cette prestation a été confiée par la commission d'appel d'offres du 8 juillet 2010 à la société SOLINET située à ARTIGUES, pour un montant de 204 600 € HT par an. Le marché a été conclu pour un an, reconductible 3 fois.

Un avenant n°1 du 21 avril 2011, d'un montant total en moins-value de 15 026,14 € HT, a eu pour objet de supprimer des prestations en raison de la fermeture du bassin sportif pendant la durée des travaux de réhabilitation des éléments mobiles, soit de juin à septembre 2011.

Un avenant n°2 a été conclu le 5 juillet 2011 en raison des travaux de réparation des équipements mobiles du bassin sportif, ceux-ci ayant entraîné des modifications dans les horaires d'intervention de la société et un surcoût global forfaitaire de 195 € HT pour celle-ci.

Un avenant n°3 a été signé le 29 septembre 2011 pour tenir compte du retard des travaux et du report de la date d'ouverture des bassins sportifs au public. Il en a découlé une moins-value de 2 159,38 € HT.

L'avenant n°4 du 22 novembre 2012 a eu pour objet, dans le cadre de l'activité « roller à la patinoire » 2013, une prestation supplémentaire de nettoyage. Celle-ci concernait l'entretien, la désinfection des blocs sanitaires et des sols pour un coût journalier de 21,66 € HT. Pour les années 2013 et 2014, la plus value totale s'élève à 1 513,20 € HT, soit 70 jours de prestations supplémentaires (plus-value de 758,10 € HT pour 2013 et plus-value de 758,10 € HT pour 2014).

Par délibération n° 35 B du 27 février 2014, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour assurer le nettoyage des locaux sur les sites du GrandAngoulême suivants :

- Lot n° 1 : Nautilus
- Lot n° 2 : Espace Carat
- Lot n° 3 : La Nef
- Lot n° 4 : Médiathèque « L'Alpha »
- Lot n° 5 : Pépinière du Grand Girac
- Lot n° 6 : Autres sites du GrandAngoulême

Les marchés en cours pour le nettoyage des locaux et vitrerie du GrandAngoulême, de la Pépinière du Grand Girac ainsi que du Centre nautique Nautilus arrivent en effet prochainement à échéance.

.../...

Cet appel d'offres devrait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec les futurs prestataires retenus. Dans cette attente, et en raison de l'échéance du marché concernant Nautilus au 30 juin prochain, il est proposé de prolonger le marché actuel par un avenant n°5 jusqu'au 31 décembre 2014, pour un coût global de 102 300 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 5 juin 2014,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°5 au marché de nettoyage des locaux prolongeant jusqu'au 31 décembre 2014 la durée d'exécution du marché pour un montant de 102 300 € HT, Le montant du marché passe de 818 400 € HT à 905 225,68€ HT, soit une augmentation de 10,61% par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de 3<sup>ème</sup> vice-présidente en charge des marchés publics à signer le présent avenant,

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 6283 – rubrique 414.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 juin 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 juin 2014</b>